Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
021-262101066-20250205-DEL_2025_04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/02/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 5 février 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 30 janvier 2025.

Membres présents : (10) M. HOAREAU, Mme CHOLLET, M. MEZUI, M. AVENA, M. FOUILLOT, M. FOUSSET, Mme GINDRE, Mme LECOMTE, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés *représentés* : (3) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, Mme JACQUEMARD représentée par Mme GINDRE, Mme JACQUENET représentée par Mme VIAN.

Membres excusés : (4) : M. BERTHIER, M. LEHENOFF, Mme TENENBAUM, M. FAVERJON.

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2025

1 - Le CCAS, acteur majeur de l'action sociale de la Ville

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au Conseil d'Administration du CCAS sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, conformément à l'article L 213-5 du Code de l'action sociale et des familles, en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées.

Les interventions du CCAS concernent ainsi l'ensemble des Dijonnais (personnes seules, familles, personnes âgées, handicapées…) qui peuvent être en situation de fragilité. Le CCAS joue donc un rôle essentiel dans le développement territorial et dans l'adaptation des politiques publiques, en s'appuyant sur l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

Le CCAS :

1. Accueille les Dijonnais, les accompagne, les informe et favorise leur accès aux droits ;
2. Alloue des aides financières aux plus démunis ;
3. Accompagne les parcours résidentiels et d'insertion et contribue au lien social ;
4. Propose une gamme étendue de services et prestations aux seniors, en s'intégrant totalement au sein de la démarche ville amie des aînés ;
5. S'engage dans une démarche participative avec les habitants par l'animation de l'observatoire de l'âge, instance municipale ;
6. Participe, en lien avec la Ville de Dijon, au schéma de développement des structures de quartiers sur le territoire ;
7. Adapte ses actions et contribue à l'ajustement des politiques de la ville et de la Métropole en fonction de l'Analyse des Besoins Sociaux.

2 - Contexte d'élaboration du budget primitif 2025

2 .1 - Perspectives macro-économiques 2025 :

Après une année 2020 fortement marquée par la crise sanitaire et économique de la Covid-19, en particulier en 2020 (récession majeure, confinements, couvre-feux, etc.), puis un rapide et massif rebond économique en 2021 et prolongé en 2022, la suite du mandat 2020-2026 s'inscrit désormais dans un contexte international particulièrement complexe, marqué notamment :

- par une urgence climatique et environnementale de plus en plus prégnante, avec des phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus nombreux et intenses affectant toutes les sphères de la société (modes de vie, production agricole, production énergétique, etc.) ;
- par le retour et la persistance de la guerre en Europe (conflit en Ukraine débuté en février 2022 et toujours en cours) qui paraissait encore inimaginable il y a quelques années ;

- par des tensions géopolitiques internationales diverses (au Proche et au Moyen-Orient, Chine/Etats-Unis, Russie/pays occidentaux) ;

- par un ralentissement économique marqué depuis 2023, particulièrement au sein de l'Union européenne (France, Allemagne), et sauf exceptions (Espagne) ;

- par une situation particulièrement dégradée des finances publiques en France ;

- par un contexte politique particulièrement instable en France compte-tenu de l'absence de majorité à l'Assemblée nationale depuis le printemps 2022 (et accru depuis la dissolution de cette dernière en juin 2024 et aux résultats des élections législatives de l'été 2024).

De manière générale, compte-tenu de cette conjonction de problématiques, les prévisions budgétaires du Gouvernement et des organismes internationaux demeurent, plus que jamais, très incertaines, avec des marges d'erreurs importantes, y compris à une échelle de court terme. Elles sont donc à considérer avec précaution, et susceptibles d'être régulièrement (et parfois fortement) révisées au vu de l'évolution de la situation géopolitique, économique et environnementale/climatique.

2 .2 – Un net ralentissement économique en 2023-2024, et qui pourrait se confirmer en 2025, voire s'accentuer

Sous réserve des différents aléas précédemment décrits, et sauf précisions contraires, les données et prévisions économiques mentionnées ci-après sont toutes issues, soit du rapport économique social et financier du Gouvernement, annexé au projet de loi de finances 2025, soit de source INSEE.

2.2.1. Un net ralentissement économique en 2023-2024, après deux années de forte reprise économique post-Covid en 2021 et 2022

À l'échelle internationale, la crise sanitaire de la Covid-19 et les différentes mesures prises par les États pour y faire face (confinements locaux ou généralisés, couvre-feux, limitations de circulation, etc.) avaient entraîné un recul majeur de l'activité économique en 2020, avec une récession mondiale d'une ampleur inconnue depuis des décennies. Pour ce qui concerne la France, la récession a finalement atteint un niveau de - 7,4 % (recul du PIB par rapport à 2019), soit une ampleur sans précédent depuis la seconde guerre mondiale.

Après ce choc considérable et sans précédent, l'économie française est ensuite rapidement parvenue à repartir, avec, dès 2021, un très fort rebond de + 6,9 %, parachevé en 2022 par une croissance supplémentaire de + 2,6 %. La vigueur et la rapidité de cette reprise économique ont ainsi démenti toutes les prévisions, beaucoup plus pessimistes, établies au cours de l'année 2020.

Par la suite, dans un contexte économique fortement complexifié par le conflit en Ukraine, la crise énergétique, et la forte poussée inflationniste, **l'économie française a fortement ralenti, avec une croissance du PIB de + 1,1 % en 2023, et une prévision identique, pour 2024.**

Toutefois, l'économie française semble, pour le moment, résister plutôt bien par rapport aux deux autres grands états de l'Union européenne, à savoir l'Allemagne (attendue en croissance nulle / stagnation en 2024 selon la dernière prévision du Fonds monétaire international du 22/10/2024) et l'Italie (+ 0,7 % attendus désormais en 2024, selon la même source).

2.2.2. Des perspectives économiques incertaines pour 2025

Suite à ces soubresauts majeurs (effondrement en 2020, net rebond en 2021 prolongé en 2022, et net ralentissement en 2023-2024), le projet de loi de finances est construit sur une hypothèse de relative résistance/résilience de l'économie française dans un contexte international délicat, avec une croissance prévisionnelle estimée par le Gouvernement à **+ 1,1 % du PIB en 2025**, stable, tant par rapport à 2023 qu'à la prévision actualisée pour 2024.

Cette hypothèse de + 1,1 % en 2025 est établie à partir d'une prévision de base de + 1,7 % en 2025, de laquelle est ensuite déduit l'effet potentiellement récessif de la politique budgétaire menée en 2025 en vue de réduire les déficits publics, et en particulier le déficit de l'Etat (effet récessif estimé à 0,6 point de PIB en 2025).

Dans un contexte incertain à l'échelle internationale, complexifiant de plus en plus la tâche des prévisionnistes économiques, la prévision du Gouvernement pour 2025 apparaissait relativement en phase avec les prévisions de la plupart des institutions économiques spécialisées, avec, à titre d'exemples :

- une estimation de croissance du PIB de + 1,2 % en 2025 pour la Banque de France (note de conjoncture de septembre 2024) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (rapport OCDE de septembre 2024 sur les perspectives économiques), légèrement supérieure à celle du Gouvernement ;
- une prévision de + 1,1 %, identique à celle du Gouvernement pour ce qui concerne le Fonds monétaire international (prévision du 22 octobre 2024).

En revanche, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), avec une estimation de + 0,8 % est plus pessimiste, de même que le Haut conseil des finances publiques. Dans son avis rendu le 10 octobre 2024 sur le PLF 2025, ce dernier a ainsi qualifié la prévision du Gouvernement « *d'un peu élevée* ».

Au vu du contexte géopolitique et économique international, mais également de l'instabilité politique en France (susceptible d'affecter la confiance des ménages et acteurs économiques), ainsi que du potentiel effet récessif des mesures de redressement des finances publiques, les prévisions budgétaires du PLF 2025 sont, en tout état de cause, sujettes à un haut degré d'aléas.

2.3. - Une inflation qui pourrait s'avérer limitée en 2025, dans la continuité du fort ralentissement constaté en 2024, et sauf choc économique ou géopolitique majeur

Après plusieurs années de progression des prix quasi-nulle ou modérée (et en tout état de cause inférieure à la cible de l'ordre de 2 % de la Banque centrale européenne), l'inflation avait fortement accéléré à partir de la fin de l'année 2021.

Cette forte poussée inflationniste a constitué un fait économique majeur, en particulier en 2022 et 2023. Elle ne s'est pas avérée propre à la France, mais a également concerné l'ensemble des pays de l'Union européenne (elle est d'ailleurs plus forte dans tous les autres pays voisins, à l'image de l'Allemagne et l'Espagne) et la plupart des états à l'échelle mondiale.

Cette inflation exceptionnelle, tant par son ampleur que par la rapidité de sa progression, et résultant de causes diverses/multifactorielles, s'est propagée à l'ensemble des pans de l'économie. Elle n'avait d'ailleurs pas été anticipée par la plupart des économistes et des institutions financières (ni d'ailleurs par les banques centrales, qui ont d'ailleurs tardé à réagir car considérant qu'il ne s'agissait que d'un phénomène ponctuel lié à la reprise post-Covid).

Par la suite, sous l'effet, entre autres, de la politique monétaire restrictive des banques centrales (et en particulier de la hausse des taux d'intérêt), ainsi que de la relative accalmie en matière de prix de l'énergie, l'inflation a fortement ralenti en fin d'année 2023 puis, surtout, en 2024.

Par la suite, pour l'année 2025, le Gouvernement table désormais sur une inflation de :

- **1,8 % au regard de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac** (même chiffre pour l'inflation globale, tabac inclus) ;
- **1,9 % au regard de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)** défini au niveau de l'Union européenne et commun à tous les états membres.

Cette évolution modérée au regard des exceptionnelles années précédentes (en particulier 2022 et 2023) s'expliquerait, selon le Gouvernement, par une stabilisation des prix des produits alimentaires et manufacturés, ainsi que par des prix de l'énergie, « *orientés à la baisse »*, et « *tout particulièrement [ceux] de l'électricité ».* L'inflation serait toutefois parallèlement « *essentiellement tirée par les prix des services »*, ainsi que par un « *léger rebond »* du prix des produits manufacturés (en lien avec les « *hausses de coût du fret maritime* »).

Si, tendanciellement, la prévision d'inflation 2025 de l'Etat apparaît cohérente, le Haut conseil des finances publiques l'a jugée un peu élevée dans son avis d'octobre 2024 sur le PLF 2025.

Par ailleurs, **compte-tenu des fortes incertitudes économiques, géopolitiques et climatiques, et du caractère** volatil des prix de l'énergie, **les prévisions du Gouvernement sont à considérer avec prudence**, avec un degré d'aléas (marge d'erreur) significatif.

En tout état de cause, le ralentissement de l'inflation ne signifie en aucun cas que, de manière générale et systématique, les prix diminuent et retrouvent leur niveau antérieur à la poussée inflationniste. L'inflation, certes, ralentit globalement, avec, ponctuellement, des baisses de prix de certains produits. Mais, **dans leur ensemble, les prix ne reculent pas et restent significativement plus élevés que leurs épures antérieures aux diverses crises traversées depuis le début des années 2020**. En d'autres termes, ils ne retrouveront probablement jamais leurs niveaux d'avant 2020.

3 - L'observation en continu de l'activité des services et l'ABS comme outils privilégiés de définition des orientations budgétaires

Un nouveau portrait social (novembre 2023) rend compte de la réalité de la population dijonnaise.

Les éléments les plus marquants sont ainsi :

- Un taux de pauvreté de 16 % (+ 3 points entre 2012 et 2020), soit 20 890 Dijonnais en 2020 ;
- Une proportion de familles monoparentales qui a bondi de 20 à 34 % entre 1990 et 2019. Leur taux de pauvreté est de 27 % ;
- Des seniors (plus de 60 ans) qui représentent 23 % de la population dijonnaise soit 35 491 personnes, avec une projection de +10 % d'ici à 2026 ;
- 2 % des ménages dijonnais présentent un risque majeur de précarité énergétique.

Ce premier niveau d'observation permet de conforter un certain nombre d'orientations pour le CCAS :

- Prendre en compte les situations les plus précaires, la Ville prenant le relais de cette préoccupation à travers une politique tarifaire facilitant l'accès aux différents services portés par elle aux publics ayant de faibles ressources ;
- Mettre l'accent sur des réponses aux formes diverses dédiées au public avançant en âge, autour d'un accompagnement social comme à travers une multitude d'animations concourant au maintien d'une inscription des seniors dans la vie de la cité.

Cette lecture renvoie également à la nécessité d'élargir le profil des publics entrant dans le périmètre d'intervention du CCAS. L'arrivée du Programme de Réussite Educative contribue à cette orientation et offre au CCAS une capacité accrue à toucher toujours plus de dijonnais auxquels tendre la main.

Un regard sur les portefeuilles des travailleurs sociaux du CCAS apporte plusieurs indications :

- Les sollicitations des travailleurs sociaux se situent toujours à un niveau élevé, malgré un contexte économique présenté comme plus favorable. Ce contexte qui a permis le retour à l'emploi de personnes qui en étaient éloignées a, comme revers de la médaille, de faire vivre plus durement encore la situation de ceux qui n'ont pu reprendre une activité ;
- Les accompagnements mis en place le sont sur une courte durée dans la majeure partie des cas, la moyenne des suivis se situant autour de deux rendez-vous.

Les axes principaux d'intervention du CCAS tels qu'ils se dégagent de l'ABS de la Ville, de l'activité des services et des échanges avec les partenaires prennent diverses formes :

- **Accès aux droits** :

◦ Le constat se confirme d'une difficulté partagée par de nombreux Dijonnais à faire vivre les droits qui sont les leurs. Les causes en sont multifactorielles, tirant leur source dans une méconnaissance de ces droits comme dans un renoncement à exercer des droits dont le parcours pour les atteindre parait trop complexe ;

◦ La difficulté à utiliser des chemins numériques pour accéder à ses droits renforce ce sentiment de distance vis-à-vis de droits qui sont autant de sésames vers davantage de dignité et de facilité à faire face aux obstacles du quotidien. Le CCAS doit prendre sa part dans la résorption de ces difficultés qui, si elles touchent principalement un public senior ne concerne pas que lui ;

◦ La question d'une autre distance, celle des administrations qui ouvrent ou contribuent à l'ouverture des droits, est prégnante et invite à explorer de nouvelles manières de tisser la relation avec des Dijonnais éloignés de ces réponses, en misant sur davantage de démarches d'aller vers ces publics, ces invisibles pour les (r)établir dans leurs droits. La proximité rendue possible par l'installation des Points d'Accès aux Droits au plus près des territoires de vie des Dijonnais concoure à cet objectif.

- **Aide alimentaire** :

◦ L'accès à l'alimentaire par le biais du réseau caritatif agit tout à la fois comme un révélateur de précarité pour les ménages qui doivent y avoir recours mais également comme un levier permettant de soulager un poste budgétaire et ainsi rendre possible le paiement d'une facture ;

◦ Le CCAS de Dijon apporte des réponses très concrètes à travers l'axe 13 de Prodij, axe dédié à l'accès à l'alimentation pour tous.

Construit en 2023, un logiciel dénommé Collecto permet d'organiser les circuits de ramasses des denrées alimentaires en proximité de l'agglomération dijonnaise et met ses denrées, via la Banque alimentaire de Bourgogne, au service de l'ensemble des partenaires du réseau alimentaire dijonnais. Dans la pratique, se trouve rationnalisé et largement amélioré l'ensemble de ce circuit dans un rapprochement des partenaires positif.

Une étude a été rendue autour de l'utilisation de chèques alimentation ciblés pour certains sur les légumes et légumineuses, apportant des enseignements dans la connaissance des leviers à actionner pour promouvoir une alimentation saine pour les publics à faibles ressources.

- **Attention particulière portée aux Dijonnais avançant en âge** :

◦ Le CCAS porte une multitude d'actions destinées au public senior singulièrement dans une optique de prévention de la perte d'autonomie. Les animations proposées aux personnes avançant en âge ont renoué en 2023 avec les affluences des années pré-COVID et ont couvert un large spectre de manifestations, des thés dansants aux concerts en passant par des visites guidées de quartiers ou de patrimoines dijonnais ;

◦ Plus d'une centaine de bénévoles, essentiellement des seniors, apporte un appui significatif et pour tout dire indispensable au bon déroulement de nombreux évènements ;

◦ En articulation étroite avec la politique métropolitaine de la longévité, le CCAS de Dijon a initié un travail devant mener courant 2024 à la définition d'une nouvelle politique municipale en faveur de l'âge, conçue pour favoriser le bien vivre pour les publics seniors dijonnais. Ce travail doit être l'occasion d'obtenir le label Ville amie des aînés.

- **Des actions à cibler envers les familles monoparentales :**

L'étude diagnostic montre que 29 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté et représentent 16 % des familles. Des dispositifs ciblés doivent être alors menés afin d'accompagner au mieux ce public fragile.

4 - Le CCAS, amortisseur de l'impact des crises pour les Dijonnais

Ces dernières années ont vu se succéder diverses crises d'ordre sanitaire, économique et géopolitique qui toutes ont eu un impact négatif sur le quotidien des Dijonnais.

Plus encore dans ces contextes, le CCAS joue, à travers l'ensemble de ses missions, un rôle d'amortisseur indéniable (accompagnements individuels, aides financières, soutien aux associations).

Son articulation avec les professionnels de l'action sociale métropolitaine au sein des Points d'Accès aux Droits fait du CCAS un acteur central et de proximité dédié à l'accompagnement des Dijonnais dans le besoin.

Quatre Points d'Accès aux Droits proposent cette proximité réelle avec les Dijonnais.
D'installation récente pour certains (Grésilles-Toison d'Or en 2021 et leur emménagement à l'Atrium en 2024, et Fontaine d'Ouche-Bourroches en 2023), en 2025 pour celui de Parc-Mansart . Ces structures poursuivront en 2025 un travail autour de l'amélioration de l'accueil des publics pour consolider une fréquentation à la hausse.

4.1 - Un soutien financier aux Dijonnais en difficulté

En 2024, le CCAS a accordé 248 444,83 € d'aides financières aux Dijonnais(+ 6,7 % par rapport à 2023), 56,80 % de ces aides concernant des aides à la subsistance (aide alimentaire).

La tension sur le budget des ménages dijonnais s'exprime particulièrement sur les factures énergétiques, en sortie de levée du bouclier tarifaire sur les factures d'énergie. Le Fonds de Solidarité pour le Logement de Dijon Métropole sera le premier mobilisé sur le sujet mais n'exonérera pas le CCAS d'une implication propre, notamment parce que la tension sur les factures d'énergie pèse fortement sur les budgets des ménages et peut amener certains d'entre eux à réduire leurs achats alimentaires et ainsi saisir la Commission hebdomadaire d'attribution des aides.

4.2 - Le nécessaire accompagnement des publics en difficulté avec le numérique

L'accès aux droits fait partie des enjeux de cohésion sociale. Face à une tendance lourde faisant reposer cet accès aux droits sur une maîtrise de l'outil numérique, il convient d'accompagner celles et ceux pour qui ce support, loin d'être facilitant, constitue avant tout un frein, un empêchement.
La pauvreté, le chômage, l'isolement, la précarité, le manque de diplôme et de formation sont aujourd'hui aggravés et parfois provoqués par le manque d'expérience et de « culture numérique ».

Un réseau de professionnels (140), pas uniquement issus du champ social, mais aussi de bénévoles (13) apporte une réponse sur le sujet au sein de différents accueils dijonnais : accueils municipaux (mairies de quartier et 11 rue de l'hôpital), CCAS (Maison des Seniors, agents d'accompagnement administratifs des Points d'Accès aux Droits, résidence Abrioux), bibliothèques, portail téléphonique, Maison des associations, structures de quartier.

Ce réseau porte depuis 2018 l'ambition d'inclusion numérique conçu par le CCAS et la Ville de Dijon autour de l'identification d'aidants numériques. Ceux-ci sont à même d'apporter de premiers services et une orientation fiable permettant à la personne d'obtenir une écoute rassurante et compétente et lui offrant la capacité à progresser vers une autonomie suffisante pour rendre possible des démarches administratives qui lui sont nécessaires pour faire valoir ses droits.

4.3 - La prise en considération des situations de handicap

Le CCAS se préoccupe de la place des publics handicapés dans la Ville.

Ainsi, en 2025 sera poursuivi un travail de constitution d'un réseau de structures associatives actives autour du handicap.

Cette démarche consolidera l'initiative menée en 2023 et renouvelée en 2024, de mobilisation de ces structures autour d'une ambition : partager nombre de handicaps au grand public, sous des formes diverses (tables rondes, activités sportives, etc.) afin de rendre visibles et plus concrètes ces réalités. Cette ambition a pris la forme d'une semaine des handicaps qui, après l'édition 2022 du Téléthon, a situé certaines associations œuvrant dans le champ du handicap dans un projet associant bien d'autres structures.

La constitution de ce réseau des structures associatives impliquées sur le champ du handicap constitue à cet égard un prolongement naturel. Elle agit également en écho avec l'évènement « Jouons de nos différences », temps festif emblématique impulsé par le CCAS depuis désormais 16 ans. Cette journée vise à favoriser et sensibiliser l'inclusion sous forme ludique des personnes en situation de handicap ainsi qu'à mettre en avant des actions des partenaires, principalement associatifs, sur la question du vivre ensemble.

4.4 - L'animation d'un réseau des acteurs d'aide alimentaire

L'année 2024 a marqué une accélération dans la convergence des acteurs de l'aide alimentaire vers des réponses communes qui devront accroître la capacité de réponses de chacune de ces structures auprès des publics dans une période où les besoins augmentent fortement.

Le CCAS a pris toute sa place pour créer les conditions de ce partenariat gagnant-gagnant, singulièrement dans le cadre de la mise en œuvre de l'outil Collecto qui fait la démonstration de la capacité à fédérer les acteurs autour d'un projet véritablement partagé et porteur de solutions concrètes.

2025 verra les efforts porter sur la dimension reconditionnement autour d'un projet associant, là encore, plusieurs acteurs afin de permettre d'élargir encore la gamme des produits présents au sein des épiceries solidaires.

5 - Objectifs financiers et priorités d'action pour l'élaboration du budget primitif 2025

5.1 Une action sociale volontariste dans un contexte de besoins marqués

Le CCAS de la Ville de Dijon, tout en conservant son identité propre, son statut particulier d'Établissement Public et ses instances spécifiques à travers son Conseil d'Administration, fait partie depuis 2021 d'une Direction englobant également la dimension métropolitaine de l'action sociale.
La Direction de l'action sociale ainsi constituée, s'est engagée en fin d'année 2023 dans un travail d'écriture de son projet.

Conçu comme une démarche participative impliquant l'ensemble des professionnels de cette Direction, ce processus identifiera un certain nombre d'orientations majeures autour desquelless tous les professionnels, dans la diversité de leurs missions, pourront se retrouver. Ces valeurs pivots sont les suivantes :

- Accès aux droits ;
- Prévention ;
- Autonomie ;
- Citoyenneté.

Ce travail a abouti à l'écriture d'un projet de direction fort de 34 actions qui constituent une feuille de route pour les prochaines années.

5.2 - La territorialisation de l'action sociale

Chacun des 4 Points d'Accès aux Droits dijonnais est composé de travailleurs sociaux et de secrétaires du CCAS ainsi que de collègues travailleurs sociaux et agents d'accompagnement administratif de Dijon Métropole.

Trois de ces Points d'Accès aux Droits sont d'ores et déjà territorialisés et seront rejoints par l'équipe Parc-Mansart dont la réimplantation est prévue fin 2025.

Relayés par des permanences qui renforcent cette proximité avec les Dijonnais, ces quatre Points d'Accès aux Droits seront ainsi tous immergés dans un territoire dans lequel les interactions avec les ressources locales seront nombreuses et facilitées.

Les équipes de ces Points sont orientées dans une logique de renforcement d'un réseau partenarial local. Elles s'appuient dans cet exercice sur la formation en Développement Social Local précédemment évoquée, appuyée sur une approche empruntée à l'éducation populaire. Cette démarche permet désormais à chacun des professionnels des Points d'Accès aux Droits de se sentir partie intégrante d'un territoire dans lequel les partenaires, du champ social comme non appartenant à ce champ, constituent tous un élément de réponse aux publics fréquentant le Points d'Accès aux Droits.

Cette approche du Développement Social Local infuse à présent des modalités d'intervention en évolution qui mettent en avant dans la réponse portée par les professionnels du CCAS l'importance du réseau partenarial pour concourir ensemble à l'autonomie, la socialisation, l'accès à la dignité et la reprise de confiance des publics accueillis.

Sur des territoires sur lesquels la présence des services de la Ville est importante, le CCAS au sein des Points d'Accès aux Droits articule dorénavant son action auprès des partenaires en liaison étroite avec la démarche de projets de territoire portée par la Direction des associations et de la démocratie locale.

Les travailleurs sociaux du CCAS viennent également chercher le soutien de l'ancien service accompagnement qui a évolué pour devenir une équipe d'appui au développement social local.

Ce rapprochement entre les travailleurs sociaux des Points d'Accès aux Droits et cette équipe permet aux premiers d'interroger les publics accueillis sur leurs envies pour confier aux seconds le soin de les accompagner vers les structures du quartier qui peuvent les intéresser sur les champs culturel, sportif, associatif au sens large et sur les fêtes de quartier. Ce travail concerté favorise le lien social et la citoyenneté des publics et fait d'eux des acteurs ou bénéficiaires des actions de leur quartier et pas seulement des usagers d'un service social.

5.3 - La définition de nouvelles priorités en matière de politique en faveur de l'âge

L'année 2024 a vu la Ville de Dijon, à travers son CCAS, se doter d'une nouvelle politique en faveur de l'âge.

A travers l'obtention du label Ville amie des aînés, une politique municipale nouvelle a été définie, non pas dédiée aux seniors mais qui vise à impliquer l'ensemble des services de la collectivité dans l'attention que tous doivent porter au public avançant en âge.

Cette politique impulse pour chaque service le besoin de prendre en compte la place des publics seniors pour faire de Dijon une ville où il fait bon vieillir.

Cette attention dans tous les domaines implique divers sujets comme le sport, la culture, la mobilité, les espaces verts, le logement, la voirie…
Cette approche pluridisciplinaire se retrouve dans les modalités de déploiement de cette nouvelle politique municipale en faveur de l'âge. Celle-ci s'appuie sur bon nombre d'actions présentes sur le territoire qui font déjà de Dijon une Ville attentive à ses aînés.

Ainsi le CCAS poursuivra en 2025 ses actions engagées en faveur de la lutte contre l'isolement des seniors :

Consolidation du service « seniors en contact » porté par la Maison des Seniors, avec la participation de bénévoles et de jeunes en service civique, écoutants volontaires ;

Sensibilisation des habitants aux fragilités liées à l'avancée en âge en lien avec les membres de l'observatoire de l'âge (instance municipale participative dédiée à l'étude et la mise en place d'actions innovantes sur l'adaptation de la ville au vieillissement), particulièrement motivés pour accompagner la démarche de solidarité entre les générations ;

Renforcement des liens entre les services sociaux et les structures de quartiers grâce au déploiement des Points d'Accès aux Droits.

Le CCAS continuera à proposer de nombreuses prestations et services en matière d'actions sanitaires et sociales comme :

La Maison des Seniors qui accueille, informe, oriente les seniors et leurs familles qui souhaitent en savoir plus sur les services d'aides à la vie quotidienne, sur les activités culturelles, de loisirs, sportives, etc. disponibles sur la ville. La Maison des Seniors organise des séances thématiques animées par des professionnels, notamment pour les seniors qui souhaitent s'initier à l'informatique avec l'aide de bénévoles « accompagnateurs numériques ». Au cours de l'année 2025 et en lien avec la mise en œuvre d'une politique métropolitaine de la longévité, la Maison des Seniors sera plus nettement identifiée dans l'animation d'un réseau de partenaires (au premier rang desquels les 22 autres communes de la métropole), prenant en compte une diffusion plus large des informations destinées au public avançant en âge.

Depuis 2021, les travailleurs sociaux du service social gérontologique se sont particulièrement investis autour de situations de prévention de la perte d'autonomie, en lien avec le départ de l'accompagnement de publics bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie. Le recentrage de leur activité se fait désormais autour de l'accompagnement de publics entrant dans la période de leur vie consacrée à la retraite. L'identification d'un public « gérontologie » n'est plus de mise, les besoins exprimés par les publics arrivant à l'âge de la retraite n'ayant que peu à voir avec cette catégorisation. L'intervention des travailleurs sociaux auprès des publics retraités s'apparente bien davantage à une logique de prévention de la perte d'autonomie ou de leur accompagnement à travers l'établissement d'une évaluation sociale, médico-sociale ou socio-économique qui doit permettre la prise en charge la plus adaptée à la situation rencontrée.

Après une parenthèse liée à la crise sanitaire, les professionnels du CCAS ont de nouveau déployé des réponses en terme d'actions collectives dans l'objectif de lutter contre l'isolement des publics seniors par le maintien d'un lien social.

Le Centre d'accueil de jour des Marronniers, établissement médico-social, accueille à la journée des personnes désorientées de 60 ans et plus, résidant dans Dijon et la métropole, souffrant d'une maladie neuro-évolutive. Ce centre a poursuivi en 2024 une remontée sensible de la fréquentation, ce qu'une nouvelle organisation devra poursuivre et amplifier.
Celle-ci sera mise à l'étude après la réalisation d'une évaluation externe qui doit faciliter la mise en exergue des points forts et des marges de progrès de la structure et de consolider son agrément.
Le service des repas à domicile pour les Dijonnais à partir de 60 ans participe au maintien à domicile des personnes âgées grâce à l'apport nutritionnel et au lien social établi par cette visite quotidienne et assuré par les agents chargés de cette mission. Il continuera à s'adapter aux flux des demandes en attachant cette importance particulière aux personnes qu'il rencontre, sorte de veille sociale qui fait sa singularité.

6 - Les autres enjeux des années à venir

6.1 - Action sociale et préoccupations environnementales

En France, les 50 % les moins fortunés émettent 5 tonnes de CO^2 par an. Les 10 % les plus fortunés sont à 25 tonnes, d'après l'économiste Lucas Chancel, spécialiste des enjeux sociaux liés à la transition écologique.

Les publics les plus vulnérables sont aussi les plus sobres, tout en étant les plus exposés aux crises et aux urgences (canicule, grand froid, intempéries, etc.).

Le CCAS est en première ligne dans l'accompagnement des populations pendant ces évènements extrêmes.

Il y a une nécessité à mieux articuler les politiques publiques afin de répondre aux enjeux de la transition écologique en accompagnant les populations vulnérables en tant qu'elles sont exposées à la pré

carité énergétique, subissent des freins financiers et peuvent être victimes d'approches culpabilisantes et stigmatisantes (exemple des personnes aux revenus modestes propriétaires de véhicules thermiques polluant ou de chaudières au fioul qui ne disposent pas de la capacité à évoluer vers des réponses à plus faible empreinte carbone).

Il convient d'ouvrir le chantier d'une réflexion à ciel ouvert autour des réponses que l'accompagnement social doit pouvoir continuer à apporter à ces publics pour lutter contre ces inégalités socio-écologiques. Beaucoup est déjà fait sur Dijon (en matière d'alimentation notamment) mais le sujet reste important si l'on prend en compte les questions de mobilité, d'insertion, de précarité énergétique mais aussi de construction d'une ville inclusive tant il est vrai que toute action en faveur de l'inclusion peut être considérée comme une action de développement durable.

A cet égard, deux projets seront portés en 2025 :

Une réflexion sur la mise en œuvre d'un quartier inclusif créant les conditions d'un vivre ensemble amélioré pour les habitants dudit quartier ;

Une démarche visant à apporter des réponses à des publics en situation de précarité énergétique, commençant par une formation à l'adresse des travailleurs sociaux.

6.2 - Place des publics - Comité des usagers

A travers l'Observatoire de l'âge, la participation des publics à la politique qui les concerne est déjà et depuis de nombreuses années une réalité pour le CCAS.

Au cours de l'année 2025, deux réalisations viendront renforcer cette prise en compte des expériences de vie des personnes vers lesquelles sont tournées les actions du CCAS :

• Correspondant à un engagement du mandat municipal, un Comité des usagers verra le jour, composé de personnes fréquentant ou ayant fréquenté les services du CCAS. Il sera prioritairement question, par des entrées thématiques, d'aborder des sujets globaux afin de bénéficier du regard, de l'expérience de vie des publics afin d'orienter de la manière la plus juste la réponse que portera le CCAS.

• L'immixtion du Développement Social Local dans les pratiques des travailleurs sociaux des Points d'Accès aux Droits s'accompagnera nécessairement d'une réflexion autour de la place des publics eux-mêmes dans la résolution des problématiques qu'ils rencontrent et portent à notre connaissance pour les solutionner. Les publics doivent en effet être considérés comme porteurs de solutions de même qu'il est important de pouvoir les questionner non pas uniquement sur les difficultés qu'ils rencontrent mais aussi sur les envies qui sont les leurs. La connaissance des ressources du partenariat local doit conforter les professionnels dans cette démarche qui facilitera la prise de confiance, la socialisation et la dignité des publics.

6.3 - L'importance d'une approche intergénérationnelle

Ces deux dernières années, un nouvel évènement initié par le CCAS de Dijon a pris place dans la Ville, une journée intergénérationnelle qui a été l'occasion d'un temps de partage autour de multiples supports d'activités (culturels, sportifs, ludiques) qui se sont révélés être de formidables opportunités de partages et de faire ensemble. Devant la réussite de cette journée, le principe de sa reconduction a été acté et contribuera à la consolidation d'une communauté dijonnaise riche de ces différentes générations et des ponts qui les unissent.

Cette journée est une formidable illustration de cette orientation vers la dimension intergénérationnelle de nombreuses actions portées par le CCAS.

6.4 L'arrivée au sein du CCAS de deux compétences nouvelles autour de la jeunesse

6.4.1 – La Cité éducative

La Ville de Dijon a été labellisée « Cités éducatives » en 2022. Le périmètre concerne les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les Grésilles et Fontaine d'Ouche. L'objectif est de proposer aux enfants un cadre d'apprentissage et d'épanouissement renforcé, de la petite enfance jusqu'à l'entrée dans

la vie active. Piloté par l'Education nationale, la Préfecture et la Ville, sa mise en œuvre repose sur une alliance de l'ensemble des acteurs éducatifs. Le CCAS porte le budget et la coordination de l'ensemble pour une durée de trois ans.

A travers une possible poursuite de la labellisation de la Ville en février 2025 pour trois années complémentaires, les différents axes d'intervention retenus sont les suivants, visant globalement au renforcement :

- Favoriser l'accrochage scolaire ;
- Animer les temps de transition de l'enfant, de la maternelle au lycée ;
- Développer des actions de soutien à la fonction parentale.

Ces axes pivotent autour de deux objectifs :

- Renforcer la stratégie d'éducation par une coordination et un étayage de dispositifs existants et par l'opportunité d'impulser de nouvelles actions ;

- Imbriquer les différentes politiques publiques, décloisonner les dispositifs du Contrat de Ville et de l'Education nationale, créer des dynamiques d'acteurs et mettre en cohérence les parcours dans une approche globale.

6.4.2 – Le Programme de Réussite Educative

Loin d'être seulement motivée par une volonté de simplification du portage administratif et budgétaire, le Programme de Réussite Educative intègre en 2024 le CCAS, permettant à celui-ci de se trouver concerné par tous les âges de la vie.

Ciblant les jeunes de 2 à 16 ans, ce programme vise à offrir un suivi personnalisé pour favoriser la réussite d'enfants rencontrant des difficultés.

L'année 2025 a de cadre pour la mise en œuvre de nouvelles modalités d'intervention des référents de ce Programme de Réussite Educative centrées autour de l'adhésion des familles et de missions qui apportent une réelle plus-value aux jeunes concernés, dès lors que le droit commun se montre insuffisant voire absent.

6.4.3 - Projet MILDECA

En articulation avec d'autres services de la Ville (tranquillité publique et hygiène-santé particulièrement), le CCAS concoure à une réponse visant à lutter contre les tentations des jeunes à s'engager dans des réseaux de trafics de stupéfiants.
Ce projet vise à déconstruire les représentations et à orienter les jeunes vers des alternatives plus positives.

7 - Des évolutions en matière de ressources humaines

7.1 - Budget principal CCAS :

Année	Budget voté (dont DM)	% par rapport à BP N-1	Montant CA prévisionnel (établi en date du 10/12/2024)	% par rapport à CA N-1
2024	6 052 600 €	-	5 929 849 €	-
2025	6 183 700 €	+ 2,2 %	6 183 700 €	+ 4,3 %

A la date de rédaction du présent rapport, l'évolution des dépenses de personnel est estimée à + 2,2 % par rapport au BP 2024.

Elle s'explique en effet principalement par l'effet cumulatif de diverses mesures nationales qui étaient notamment en discussion avant le changement de gouvernement en décembre 2024 et qui seront certainement rediscutées dans le cadre du nouveau projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025 à venir et locales (à la hausse ou à la baisse par rapport à l'année 2024), parmi lesquelles, en particulier :

- Retour au taux normal de l'URSSAF maladie pour le régime spécial des fonctionnaires qui avait diminué de 1 point en 2024 pour compenser la hausse équivalente de la contribution CNRACL ;
- Une nouvelle hausse de trois points de la contribution patronale à la CNRACL au 1er janvier 2025 ;
- Le soutien à l'apprentissage ;
- Suite à la mise en place d'une convention de participation pour le risque prévoyance obligatoire en faveur des agents à compter du 1er janvier 2024, le rachat du passif associé au contrat constituait une dépense exceptionnelle en 2024 ;
- La progression naturelle des carrières des fonctionnaires.

Les principaux facteurs d'évolution des dépenses de personnel entre 2024 et 2025 sont rappelés et détaillés ci-après :

La hausse de trois points de la contribution patronale à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) et la fin de la mesure de compensation financière intervenue en 2024 suite à une première revalorisation d'un point.
Dans un contexte de dégradation de la situation financière de la CNRACL, régime auquel sont affiliés les fonctionnaires hospitaliers et territoriaux, le Gouvernement a décidé de prendre des mesures destinées à améliorer son financement.
En effet, si aucune décision n'est prise, le déficit de la CNRACL continuera de se creuser de manière significative dans les années à venir, entraînant par conséquent une dégradation notable de la trajectoire financière de la branche vieillesse.
Ainsi, après une première revalorisation d'un point de la contribution employeur à la CNRACL en 2024, néanmoins compensée par une diminution d'un point de la contribution SS Maladie/veuvage, le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025 initial prévoyait :

> Une hausse de trois points au 1er janvier 2025 (de 31,65 % à 34,65 %). L'incidence financière doit cependant être majorée d'un point dans la mesure où la compensation précitée de la hausse d'un point de cotisation décidée en 2024 prendra fin au terme de cette année, le décret l'ayant institué la définissant comme temporaire. En l'absence de visibilité à ce stade, la loi n'étant pas promulguée, il apparait prudent de prévoir des crédits à ce titre. **Le coût pour le budget principal du CCAS de ces deux mesures combinées est de l'ordre de 109,1K€ en 2025** ;
> Le taux devrait augmenter à nouveau de trois points en 2026, en 2027 et en 2028 pour atteindre 43,65 %, soit un effet cumulé en année pleine des hausses successives entre 2024 et 2028 estimé à 355,4K€ à compter de 2028.

Soutien à l'apprentissage

A l'instar de la Ville de Dijon et de Dijon métropole, par délibération du 2 décembre 2021, le conseil d'administration du CCAS a décidé de soutenir la filière de l'apprentissage, essentielle pour l'insertion professionnelle des jeunes et prévoit de recruter des apprentis. Ainsi, l'accueil d'apprentis est inscrit au budget 2024 **pour un coût valorisé à 41,7K€ (contre 24,5K€ au compte administratif 2024)**.

Convention de participation

Suite à la mise en place d'une convention de participation pour le risque prévoyance obligatoire en faveur des agents à compter du 1er janvier 2024 : le rachat du passif constituait une dépense exceptionnelle en 2024.

Afin **d'assurer une meilleure garantie aux agents** (le dispositif antérieur de labellisation ne permettait plus d'offrir aux agents une protection suffisante compte tenu des règles applicables au versement du régime indemnitaire), le CCAS de Dijon (de même que la Ville de Dijon et Dijon Métropole) a privilégié

la **mise en place d'une convention de participation à compter du 1er janvier 2024** par délibération du conseil d'administration du 5 octobre 2023. L'adhésion est obligatoire pour tous les agents pour la garantie incapacité, dite « maintien de salaire », à hauteur de 90 % du traitement indiciaire net et 90 % du régime indemnitaire.
La **participation de l'employeur** est fixée à **35 € bruts mensuels** par agent au titre du total de la participation à la couverture du risque incapacité et invalidité (si cette option est souscrite par l'agent), dans la limite du montant de la cotisation effectivement due, et sans que ce plafond de participation ne puisse aboutir à ce qu'un agent ait un reste à charge supérieur à 50 % du montant de la cotisation du risque incapacité.
La convention de participation avec adhésion obligatoire a permis d'obtenir un taux de cotisation réduit (finalement 1,5 % au lieu de 1,62 %) en raison de la mutualisation du risque et d'assurer la reprise du passif dans les meilleures conditions. La reprise du passif a permis aux agents déjà en arrêt de bénéficier de la protection sociale complémentaire dès le 1er janvier 2024 et ainsi de ne pas subir le changement de règles d'indemnisation à cette date. La reprise du passif est assurée partiellement via le mécanisme de solidarité entre agents via la cotisation et par la collectivité dans le cadre **du versement unique en 2024 pour un montant de 26 400 euros et donc non reconduit en 2025.**

La progression naturelle des carrières des fonctionnaires

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) positif est un phénomène qui contribue habituellement à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons, des promotions de grades ou de la promotion interne. Cette augmentation naturelle des rémunérations liée à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité des fonctionnaires découle du statut et permet ainsi une progression de la carrière des agents. **Son coût est estimé en année pleine à 51,2K€ entre 2024 et 2025**.

Evolution des mouvements d'effectifs entre 2024 et 2025

Certains postes ont connu une période de vacance de plusieurs mois et ont finalement été pourvus courant de l'année 2024, ce qui entraine un effet report positif entre 2024 et 2025 (la masse salariale étant comptabilisée en 2025 en année pleine). En outre, la direction de l'action sociale se réorganise à compter du 1er janvier 2025. Cette évolution de l'organisation a été soumise pour avis auprès du Comité Social Territorial en date du 6 décembre 2024 et a reçu un avis favorable. A cette occasion, outre des transformations de certains postes budgétaires, un nouveau poste de chargé.e de mission handicap et quartiers inclusifs est créé à compter du 1er mars 2025 afin de répondre davantage aux enjeux de l'inclusion du handicap dans la société, ainsi que l'orientation donnée à la direction pour investir des projets pouvant mener à la construction de quartiers inclusifs, porteurs de l'idée d'un bien vivre ensemble.

L'évolution des mouvements d'effectifs entre 2024 et 2025 est ainsi estimée à hauteur de +73K€.

8 - Perspectives budgétaires 2025

Pour le budget 2025, le CCAS a fait le choix, comme pour le budget 2024, de différer l'adoption de son budget afin de permettre l'affectation des résultats de l'exercice 2024, lesquels seront constatés lors de l'approbation du compte administratif 2024 et de consolider ainsi la cohérence de la structure budgétaire.

Le budget 2025 du CCAS est élaboré dans un contexte financier incertain.Dans cette perspective, les efforts de réorganisation et l'optimisation des moyens mobilisés seront poursuivis dans le souci du maintien voire de l'amélioration de l'offre et de la qualité de service du CCAS.

A ce jour les arbitrages budgétaires sont toujours en cours ne permettant pas un examen détaillé du budget.

8.1 - Le budget principal, en fonctionnement et en réel

Les principales **recettes** comprennent notamment :

- la subvention d'équilibre votée par la Ville de Dijon pour le budget primitif 2025 ;

- les excédents cumulés sont estimés à 776 K d'euros au 31/12/24 en fonctionnement et 169 K€ en investissement. Cet excédent se résorbe au fil des années avec les nouvelles actions mises en place par le CCAS dont notamment et de manière non exhaustive les actions pour l'autonomie, l'accès aux droits, la montée en puissance de la Cité éducative, les dispositifs du Programme de réussite éducative ;
- la subvention de l''Etat accordée au titre de la Cité éducative dont un nouveau contrat devrait être signé en 2025 ;
- la subvention de l'Etat au titre du programme de réussite éducative sur les quartiers politiques de la Ville.

Les autres recettes sont constituées principalement des produits et services (notamment des repas à domicile et de la régie de recette de la résidence sociale Abrioux) et des produits de gestion courante (loyers de la résidence sociale Abrioux).

La répartition des **dépenses** se déclinera pour 2025 de la manière suivante :

• charges à caractère général (chapitre 011) : qui regroupe les dépenses de fonctionnement des services et les prestations au titre des dispositifs de la cité éducative, du PRE et du service autonomie;

• charges de personnel (chapitre 012) : Elles sont estimées à 6,18 millions d'euros soit une hausse de + 2,2 % par rapport aux crédits ouverts en 2024,

• autres charges de gestion courante (65) : Elles comprennent notamment les subventions versées aux associations, au budget annexe des Marronniers et aux actions de la cité Éducative.

• charges exceptionnelles (67) : Elles ne concernent que les écritures d'annulation de titres sur exercices antérieurs.

8.2 - Le budget principal, en investissement et en réel

Le budget d'investissement est estimé à hauteur de 389 K euros,

Les dépenses d'investissement seront principalement consacrées :

• au renouvellement de véhicules du service des repas à domicile ;

• à l'achat et au renouvellement d'équipements, de logiciels et de mobiliers pour les différents services du CCAS.

8.3 - Le budget annexe « Les Marronniers »

Le budget annexe « Les Marronniers » s'élèvera à environ 717 k € en fonctionnement, soit une hausse de 16 % par rapport aux crédits ouverts en 2024.
Cette hausse se porte essentiellement sur la masse salariale, où les effectifs seront complets en 2025 contrairement à l'année précédente.

Une rigueur de gestion et d'une optimisation du fonctionnement des services sera poursuivie en 2025.

Ainsi, les membres du conseil d'administration prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) du CCAS de la Ville de Dijon pour l'exercice 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Signature numérique le 17/02/2025
de Antoine HOAREAU
Vice-Président du CCAS

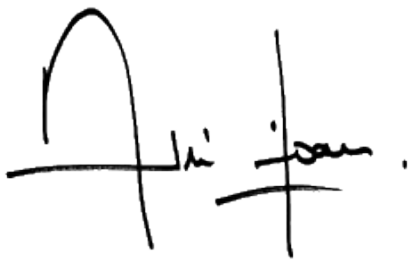

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Ressources internes : 1